

CONSEIL RÉGIONAL DES 14, 15 ET 16 DÉCEMBRE 2020

Rapport n° CR 2020-060 : Projet de budget 2021

Titre II – dispositions relatives aux charges

Annexe 18- Enseignement Tourisme (CR 2020-918)

Fonctionnement

Chapitre 939 – Action économique

95 – Tourisme et thermalisme

Programme : Dispositifs régionaux en faveur du développement touristique

Amendement :

Une action intitulée « Label Haute Qualité sociale dans le tourisme » est créée, et dotée de 0,05 M€ en AE et en CP.

Le financement de cet amendement est gagé sur le chapitre 930 « Services généraux », sous-fonction 02 « administration générale », code fonctionnel 0202 « Autres moyens généraux ».

Exposé des motifs :

**POUR UNE RÉGION AUX CÔTÉS DES SALARIÉ·E·S FACE À LA CRISE :
LANCER UN LABEL DE HAUTE QUALITÉ SOCIALE DANS LE TOURISME EN ÎLE-DE-FRANCE**

Les métiers du tourisme, de l'hôtellerie et de la restauration sont régulièrement pointés du doigt pour les conditions de travail dégradées imposées à leurs salariés, et le manque de respect de certains employeurs envers le droit du travail et les normes de sécurité.

L'importante mobilisation des personnels de l'hôtel Park Hyatt Vendôme à Paris en 2018, puis celle en 2019 des personnels de STN-TEFID, sous-traitant de l'hôtel IBIS des Batignolles, ont été ces dernières années des témoignages marquants de cette situation.

Les réponses répressives contre ces personnels, lorsqu'ils réclament simplement le respect de leurs droits, sont indignes de nos pouvoirs publics. Le mépris social des grandes sociétés hôtelières (comme le groupe ACCOR propriétaire de l'hôtel IBIS des Batignolles) n'est pas tolérable.

Il importe de trouver des solutions durables, à la hauteur des enjeux sociaux.

Le secteur touristique connaît aujourd'hui une crise de grande ampleur, et un soutien public s'impose pour aider les entreprises touristiques à sortir de cette crise. Mais il ne serait pas acceptable que les salariés de ce secteur soient au final l'unique variable d'ajustement, et fassent encore les frais, sur le plan social, de cette situation. Ceci en particulier dans les grands groupes d'hôtellerie-restauration.

Une action concertée avec les professionnels et les organisations syndicales doit être engagée par notre collectivité pour répondre à ces enjeux, ce qui rendrait les métiers de ce secteur d'autant plus attractifs à l'avenir.

Une telle initiative de la Région pourrait s'accompagner de la création d'un label régional de « Haute Qualité sociale dans le tourisme », valorisant l'ensemble du secteur.

De par ses retombées bénéfiques pour les salarié·e·s, en répondant à l'intérêt de tou·te·s, cette mesure contribuerait à renforcer l'image de notre région, et à la relance, dans de meilleures conditions sociales, de son industrie touristique.

Céline MALAISE
Présidente de groupe



CONSEIL RÉGIONAL DES 14, 15 ET 16 DÉCEMBRE 2020

Rapport n° CR 2020-060 : Projet de budget 2021

Titre II – dispositions relatives aux charges

Annexe 18- Enseignement Tourisme (CR 2020-918)

Fonctionnement

Chapitre 939 – Action économique

95 – Tourisme et thermalisme

Programme : Dispositifs régionaux en faveur du développement touristique

Amendement :

Une action intitulée « Fonds de soutien au tourisme social » est créée et dotée de 1,5 M€ en AE et en CP.

Le financement de cet amendement est gagé sur le chapitre 930 « Services généraux », sous-fonction 02 « administration générale », code fonctionnel 0202 « Autres moyens généraux ».

Exposé des motifs :

**DÉVELOPPER LE TOURISME SOCIAL EN ÎLE-DE-FRANCE POUR CONTRIBUER À LA
RELANCE DU SECTEUR DU TOURISME**

Le tourisme représente près de 550 000 emplois directs et indirects dans notre région. Si cette industrie, la première d'Île-de-France, est structurellement fragile, elle subit aujourd'hui un coup sans précédent avec la crise sanitaire.

Ceci implique bien sûr une politique plus déterminée encore de notre collectivité pour le renforcement de l'attractivité touristique de la région. Une telle politique ne peut cependant favoriser le développement d'emplois précaires, tels que ceux créés dans le cadre du dispositif « Volontaires du tourisme ». Les salarié-e-s, eux aussi très touchés par la crise, ont et auront forcément besoin dans les prochains mois de politiques visant à créer des emplois pérennes et de haute qualité sociale.

Si notre collectivité doit aujourd'hui aider l'ensemble du secteur touristique, elle doit aussi, dans le cadre de cette action, se tourner vers les secteurs touristiques auxquels elle ne porte pas habituellement une attention suffisante. Aucune piste ne doit être négligée : le tourisme social notamment, qui concerne les salariés des entreprises installées dans notre pays, doit être davantage pris en considération.

Si l'activité des comités d'entreprises organisant les déplacements de loisirs des salariés peut être considérée par certains comme superflue en période de crise, elle peut aussi, si elle est soutenue par une réelle volonté politique, s'avérer créatrice d'emplois dans le secteur touristique.

Elle est en ce sens un atout pour renforcer la fréquentation touristique de notre Région : les vacances et les loisirs des salariés français peuvent notamment contribuer à compenser l'absence prolongée de touristes étrangers sur nos territoires.

Aussi, dans cet objectif, il est proposé que les acteurs du tourisme social soient invités dans les prochaines semaines par notre collectivité à participer à l'élaboration d'un dispositif régional en faveur du tourisme social, doté de 1,5 millions d'euros en AE et en CP.

Céline MALAISÉ
Présidente de groupe

